Cinquante quatrième année. - N° 228 A Lundi 23 et mardi 24 novembre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 2165

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

797 458 007 RCS Lyon.
GILAC.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 1150001.00 EUR.
Adresse : 47, Rue Benoit Bennier, 69260 Charbonnières-les-Bains.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS RELATIF A UN PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF GILAC SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 150 001 EUROS SIEGE SOCIAL : CHARBONNIERES-LES-BAINS (69260), 47 RUE BENOIT BENNIER 797 458 007RCS LYON _____ M.I.A.M. SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 2 EUROS SIEGE SOCIAL : CHARBONNIERES-LES-BAINS (69260), 47 RUE BENOIT BENNIER 890 449 226 RCS LYON Par acte sous seing privé du 19 novembre 2020 la société GILAC et la société M.I.A.M, ont établi un projet de traité d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions prévu à l'article L. 236-22 du Code de commerce, aux termes duquel la société GILAC ferait apport à la M.I.A.M. de sa branche complète et autonome d'activité de transformation de tous articles par injection de polymères sise et exploitée à IZERNORE (01580), ZI la Mode, comprenant les actifs et passifs de ladite branche sans exception. L'actif apporté s'élèverait à 379 040,56 €, aucun passif n'est apporté, soit un apport d'une valeur nette de 379 040,56 €. En rémunération de cet apport : émission et attribution par la société M.I.A.M. à la société GILAC de 379 040 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € ; il ne sera émis aucune prime d'émission et aucune prime d'apport. Rapport d'échange : NEANT. Un exemplaire du projet d'apport partiel d'actif a été déposé au GTC de Lyon pour les sociétés M.I.A.M. et GILAC le 20 /11/2020 L'ensemble des opérations actives et passives de la branche complète et autonome d'activité apportée sera pris en charge par la société M.I.A.M. et réputé accompli pour son compte à compter de la date de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif. Les créanciers des sociétés participantes dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais prévus aux articles L.236-14 et R.236-8 du Code de commerce. Pour avis..